



Quel projet culturel pour quelle intercommunalité ? (Intercommunalité)

1 jours 7,00 heures

Programme de formation

Public visé

L'ensemble des élu.e.s

Points forts

Par l'adoption de la compétence culturelle, l'intercommunalité se substitue aux communes dans ce domaine et indique sa volonté de placer l'humain dans le projet de développement local.

Pré-requis

Pas de prérequis

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, l'él.u.e sera en capacité de :

- Analyser et comprendre les besoins de l'intercommunalité en matière de culture : histoire, loisirs, rayonnement, cohérence de territoire, formation, art...
- Utiliser les outils pour construire la trame d'un projet cohérent en lien avec la réalité de la communauté et les objectifs de qualité de vie et de développement

Description / Contenu

- Décrire mon intercommunalité par son histoire pour faire racine et identifier la place de la culture dans le territoire
- Choisir des objectifs en lien avec la continuité de l'histoire et pour développer le territoire
- Imaginer des actions fortes, emblématiques du projet
- Expliquer, argumenter pour convaincre et améliorer
- Synthèse

Informations sur l'admission

Selon le type de formation :

Pour les formations sur calendrier vous pouvez vous inscrire en vous connectant au site en remplissant le bulletin d'inscription. Inscription possible jusqu'à 7 jours avant la formation (sauf inscription [DlFe](#) : inscription au plus tard 11 jours avant la date de la formation)

Pour organiser la formation sur votre territoire contactez-nous directement.

Vous pouvez retrouver les tarifs et les modalités de prise en charge de nos formations sur le site. [Nos tarifs de formation - Aric](#)

Contact : par téléphone au 02 99 41 50 07 par mail à info@aric.asso.fr ou par courrier à ARIC 13 Place des Marelles - BP 27305 35573 CHANTEPIE CEDEX.

Modalités pédagogiques

- Travail en binômes
- Jeux de recherches
- Exposés participatifs

ARIC 13 place des Marelles BP27305, 35573 CHANTEPIE Cedex FRANCE Tél. 02 99 41 50 07

E-mail : info@aric.asso.fr - site internet : <https://www.aric.asso.fr/> SIRET : 77775059700042

Agrément du Ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales pour la formation des élus locaux

Déclaration d'activité formation 53351107935 enregistrée auprès du préfet Bretagne ce numéro ne vaut pas agrément de l'État





Moyens et supports pédagogiques

Un livret de formation sera fourni à chaque participant, il contient le déroulé de la formation avec la progression de la journée, les différentes séquences et contenus pédagogiques ainsi que les ressources (bibliographie, sitographie...).

Modalités d'évaluation et de suivi

Des bilans collectifs sont effectués lors de la formation afin de mesurer les écarts potentiels entre les objectifs de départ et le déroulement effectif de la formation ainsi que l'acquisition et le transfert de connaissances. Ces bilans se matérialisent sous forme de tours de table de questions aux participants. A l'issue de la formation, des questionnaires d'évaluation sont distribués aux participants et au formateur. Ils sont complétés sur place. Un questionnaire à froid est envoyé quelques mois après la formation. Ces évaluations permettent de recueillir, à court et moyen terme, des données quantitatives et qualitatives sur la réalisation de la formation, l'atteinte des objectifs et les futurs besoins en formation. Elles sont traitées par l'Aric.

Informations sur l'accessibilité

Afin d'organiser votre participation dans les meilleures conditions et de nous assurer que les moyens de la formation seront adaptés à vos besoins, vous pouvez contacter la référente handicap par mail ou par téléphone : a.gavory@aric.asso.fr 02 99 41 50 07

Les salles dans lesquelles se déroulent les formations satisfont aux critères de certification d'établissements recevant du public. L'ARIC vérifie leur adéquation avec le déroulement pédagogique de la formation, le nombre de participants et leur situation géographique.

Chaque session est encadrée par un formateur ou une formatrice qui est garant de la bonne tenue de la formation (horaires, présence des participants, transmission des savoirs). Le nombre de participants est compris entre 10 et 20 personnes par session.

Profil du formateur

FICHET Charles-Edouard

Directeur d'un Centre culturel, scène conventionnée danse contemporaine, Charles-Edouard Fichet est élu local depuis plus de 15 ans (il a été maire et vice-président d'une intercommunalité, en charge de la culture). Il a aussi une expérience de la direction d'un office culturel intercommunal. Intervenant à l'Aric, il aide les élu.e.s à construire des politiques locales cohérentes à l'échelle intercommunale et responsables en matière de développement durable.